

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 9 mars 2026 à 20h

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **16**

Conseillers présents : **13**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Valentin GEBHARDT, Viviane PAULEN, Michel ETTLINGER, Adjointes
Mmes et MM. Marianne LAVERT, France TAESCH, Isabelle QUIRIN, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Josseline LUTZ, Marie GASSER, Sarah JEOFFROY.

Conseillers absents : **3**

Absents excusés :

M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Isabelle QUIRIN

Absent non excusé :

MM. David BEUCHER et Aurélien ALETON

Date de la convocation : 24 février 2026

Secrétaire de séance : Christian DIEBOLD

Délibération N°DEL-001-2026

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

OBJET : Présentation et adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Au 31 janvier 2026, la Commune de SCHWINDRATZHEIM clôt son exercice budgétaire 2025. Le fonctionnement du Compte Financier Unique entraîne des échanges de données entre la trésorerie de Saverne et la commune afin d'assurer des éléments exactement similaires.

Ce compte rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget. Les réalisations budgétaires, sont présentées par chapitre en section de fonctionnement, comme en section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Il est constaté que les autorisations de dépenses effectuées par le Conseil Municipal de SCHWINDRATZHEIM, lors de ses différentes décisions budgétaires, ont toutes été respectées.

En conclusion de cette présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat final des différentes balances budgétaires de la commune.

L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que si le Maire peut assister au Conseil Municipal où sont votés les comptes de la commune, il doit se retirer de la salle au moment du vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2025, approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 détaillé présentés aux membres du Conseil Municipal ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 9 février 2026 ;

Ayant pris connaissance des résultats de l'exercice 2025, le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Véronique ERNEWEIN, 1ère Adjointe au maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- adopte Le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de SCHWINDRATZHEIM, dont la balance s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	1 152 889.06 €
Recettes de fonctionnement	1 743 783.20 €
Excédent de fonctionnement	590 894.14 €

Dépenses d'investissement	2 157 221.64 €
Recettes d'investissement	2 024 901.64 €
Déficit d'investissement	132 320.00 €

Excédent global de clôture	458 574.14 €
-----------------------------------	---------------------

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance :
Christian DIEBOLD



La 1ère Adjointe au maire :
Véronique ERNEWEIN



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 18/03/26

de la publication
et de la mise en ligne le 18/03/26



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 9 mars 2026 à 20h

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **16**

Conseillers présents : **13**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Valentin GEBHARDT, Viviane PAULEN, Michel ETTLINGER, Adjoint
Mmes et MM. Marianne LAVERT, France TAESCH, Isabelle QUIRIN, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Marie GASSER, Sarah JEOFFROY.

Conseillers absents : **3**

Absents excusés :

M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Isabelle QUIRIN

Absent non excusé :

MM. David BEUCHER et Aurélien ALETON

Date de la convocation : 24 février 2026

Secrétaire de séance : Christian DIEBOLD

Délibération N°DEL-002-2026

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;

Constatant que le compte financier unique présente :

- un excédent de fonctionnement de 590 894.14 €

- un déficit d'investissement de 132 320.00 €

- un solde des restes à réaliser de – 302 477.26 €

Montant des restes à réaliser 2024 en dépenses d'investissement : 302 477.26 €

Montant des restes à réaliser 2024 en recettes d'investissement : 0,00 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068) : 434 797.26 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002) : 156 096.88 €.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Accusé de réception en préfecture
067-216704601-20260309-DEL-002-2026-DE
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026

Le Secrétaire de séance :
Christian DIEBOLD



Le maire :
Xavier ULRICH

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 18/03/26

de la publication
et de la mise en ligne le 18/03/26



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 9 mars 2026 à 20h

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **16**

Conseillers présents : **13**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Valentin GEBHARDT, Viviane PAULEN, Michel ETTLINGER, Adjointes
Mmes et MM. Marianne LAVERT, France TAESCH, Isabelle QUIRIN, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Marie GASSER, Sarah JEOFFROY.

Conseillers absents : **3**

Absents excusés :

M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Isabelle QUIRIN

Absent non excusé :

MM. David BEUCHER et Aurélien ALETON

Date de la convocation : 24 février 2026

Secrétaire de séance : Christian DIEBOLD

Délibération N°DEL-003-2026

7. Finances locales

7.2 Fiscalité

OBJET : Fixation des taux des contributions directes 2026

Par délibération du 24 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- 26,26% pour la TFPB
- 51,93% pour la TFPNB
- 17,23% pour la TH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide**, par rapport à 2025, de maintenir les taux des contributions directes de l'année 2026, comme suit :

Taxes	Taux votés
Foncière (bâti)	26,26%
Foncière (non bâti)	51,93%
D'habitation	17,23%

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
067-216704601-20260309-DEL-003-2026-DE
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance :
Christian DIEBOLD



Le maire :
Xavier ULRICH



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 18/03/26

de la publication
et de la mise en ligne le 19/03/26

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 9 mars 2026 à 20h

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **16**

Conseillers présents : **13**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Valentin GEBHARDT, Viviane PAULEN, Michel ETTLINGER, Adjoint
Mmes et MM. Marianne LAVERT, France TAESCH, Isabelle QUIRIN, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Marie GASSER, Sarah JEOFFROY.

Conseillers absents : **3**

Absents excusés :

M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Isabelle QUIRIN

Absent non excusé :

MM. David BEUCHER et Aurélien ALETON

Date de la convocation : 24 février 2026

Secrétaire de séance : Christian DIEBOLD

Délibération N°DEL-004-2026

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : Budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis le 9 février 2026, par la commission Finances;

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **arrête** la balance en équilibre, des dépenses et des recettes du budget primitif 2026, présenté par le Maire comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	1 666 900.38 €
Dépenses et recettes d'investissement	1 022 974.14 €

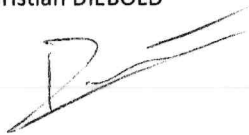
- **autorise** pour l'exercice 2026, le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Accusé de réception en préfecture
067-216704601-20260309-DEL-004-2026-BF
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026

Le Secrétaire de séance :
Christian DIEBOLD



Le maire :
Xavier ULRICH



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 18/03/26

de la publication
et de la mise en ligne le 18/03/26

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 9 mars 2026 à 20h

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **16**

Conseillers présents : **13**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Valentin GEBHARDT, Viviane PAULEN, Michel ETTLINGER, Adjoint
Mmes et MM. Marianne LAVERT, France TAESCH, Isabelle QUIRIN, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Marie GASSER, Sarah JEOFFROY.

Conseillers absents : **3**

Absents excusés :

M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Isabelle QUIRIN

Absent non excusé :

MM. David BEUCHER et Aurélien ALETON

Date de la convocation : 24 février 2026

Secrétaire de séance : Christian DIEBOLD

Délibération N°DEL-005-2026

3. Domaine et patrimoine
3.3 Locations

OBJET : Gestion des salles communales 2026-2027

Considérant que la commune gère les salles communales depuis le 1^{er} septembre 2024,

Considérant que le Conseil Municipal décide des modalités de gestion des salles communales,

M. le Maire propose les modalités suivantes **pour la période du 01.09.2026 au 31.08.2027** :

a) La gestion des salles est réalisée directement par la Commune

b) La liste des locaux loués est la suivante :

Centre culturel	Salle polyvalente
Salle RDC	Salle RDC
Salle 2 ^{ème} étage	Cuisine
Bar	Buvette
Cuisine	Salle sud 1 ^{er} étage
Loges	Salle nord 1 ^{er} étage

c) Les tarifs de location sont les suivants :

SALLE POLYVALENTE

Locations par jour	
Local	Schwindratzheim
Salle RDC	600,00 €
Salle RDC + buvette + cuisine	680,00 €
Salle sud 1er étage	100,00 €
Dégrèvements	
Manifestation 2è jour consécutif	-50%
Manifestation 3è jour consécutif	-75%
Salons, expositions, concerts avec entrée libre	-50%
Options (par manifestation)	
Podium	100,00 €
Piste de danse	200,00 €

Le podium et la piste de danse ne seront pas facturés aux associations suivantes qui ont financé ces équipements :

- Football club de Schwindratzheim
- Société de musique Concordia
- Amicale sapeurs-pompiers de Schwindratzheim
- Association de pêche et de pisciculture
- Tennis club du Pays de la Zorn
- Association des producteurs de fruits de Schwindratzheim

Les locations par jour sont réservées aux associations et organismes ayant une activité à Schwindratzheim.

Il n'y aura pas de location aux particuliers.

Locations annuelles (1h/semaine)		
Local	Schwindratzheim	Autres
Salle RDC	180,00 €	275,00 €
Salle sud 1er étage	100,00 €	175,00 €

Les locations se feront soit à l'année soit au trimestre.

Il n'y aura pas de location aux particuliers.

Location annuelle par association	
Salle nord 1er étage	240,00 €

Forfaits nettoyage	
Cuisine	100,00 €
Buvette	60,00 €
Salle sud 1er étage	30,00 €
Salle RDC	200,00 €
Sanitaires	100,00 €

CENTRE CULTUREL

Locations par jour (soit 24H à 28h maximum – au-delà une 2 ^{ème} journée est facturée)		
Local	Schwindratzheim	Autres
Salle RDC entière (scène, loges, vidéo et sono incluses)	200,00 €	330,00
Salle moyenne (coté scène)	150,00 €	220,00 €
Bar	30,00 €	50,00 €
Cuisine	100,00 €	130,00 €
Salle 2ème étage	50,00 €	80,00 €
Couverts par multiple de 48	15,00 €	20,00 €
Dégrèvements		
Manifestation 2è jour consécutif	-50%	
Manifestation 3è jour consécutif	-75%	

Forfait chauffage du 01.10 au 31.03 : 2€/H

Locations annuelles (1h/semaine)		
Local	Schwindratzheim	Autres
Salle RDC entière (scène, loges, vidéo et sono incluses)	220,00 €	370,00 €
Salle 2ème étage	75,00 €	120,00 €

Les locations se feront soit à l'année soit au trimestre.

Locations annuelles à la séance		
Local	Schwindratzheim	Autres
Salle RDC entière (scène, loges, vidéo et sono incluses)	5,00 €	15,00 €

Pour bénéficier de ce tarif, il faudra prendre au minimum 5 séances sur l'année et réserver les dates lors de l'établissement de la convention.

Forfaits nettoyage	
Cuisine	80,00 €
Bar	60,00 €
Salle 2ème étage	60,00 €
Salle RDC	80,00 €
Sanitaires	60,00 €

d) Les tarifs en cas de détérioration, casse ou perte :

Tarif de remplacement vaisselle (casse ou perte)

Assiette carrée 27 cm	8,00 €
Assiette carrée 24 cm	6,50 €
Assiette creuse 21 cm	6,00 €
Assiette plate	4,00 €
Tasse à thé 15 cl	4,00 €
Sous-tasse thé 14 cm	2,50 €
Corbeille à pain inox	6,50 €
Ramasse couverts	11,50 €
Verre à bière « ballon »	3,50 €
Verre à pied 25 cl	3,00 €
Verre à pied 19 cl	2,50 €
Flûte 16 cl	4,00 €
Fourchette	2,50 €
Couteau	3,25 €
Cuillère à soupe	2,50 €
Cuillère à café	1,50 €
Flûtes (bar)	3,00 €
Plateau METEOR	5,00 €
Porte Bretzel grand	5,00 €
Porte Bretzel petit	3,00 €
Verre à eau bar	2,00 €
Ballon vin bar	2,00 €

Tout autre dégât, casse ou perte sera facturé au tarif réel du renouvellement sur présentation de la facture.

Cela vaut pour la salle polyvalente comme pour le Centre Culturel

e) Les cas de gratuité et les tarifs spéciaux :

L'accès aux salles sera gratuit pour :
La Mairie de Schwindratzheim
La Bibliothèque municipale de Schwindratzheim
Les écoles de Schwindratzheim
Les kermesses des écoles et périscolaires de Schwindratzheim
Le Don du Sang
Les Œuvres caritatives
Le Peloton Motorisé Autoroutier de Schwindratzheim pendant 0,5 jours/semaine (salle polyvalente)
Les compétitions sportives officielles (salle polyvalente)
Les créneaux d'entraînement sportif des mineurs (salle polyvalente)
Les AG et réunions de comité (dans la limite de 12/an) des associations de Schwindratzheim ainsi que des instances dont elles sont membres

Tarifs spéciaux	
FDMJC	5,00€/h pour 10h/jour maximum

f) Les tarifs de facturation de l'énergie consommée dans les salles

ELECTRICITE	Kwh	0,20 €
	Jeton 1/2 h	1,00 €
GAZ	M3	0,50 €
	Jeton 1/2 h	7,50 €

Le Conseil Municipal,

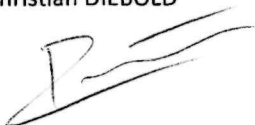
DECIDE

- **D'approuver** l'ensemble des propositions énoncées ci-dessus
- **De charger** M. le Maire de définir les conditions de location (règlement des salles, contrats, états des lieux...)

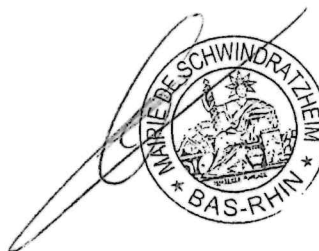
Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance :
Christian DIEBOLD



Le maire :
Xavier ULRICH



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 18/03/26

de la publication
et de la mise en ligne le 18/03/26

Accusé de réception en préfecture
067-216704601-20260309-DEL-005-2026-DE
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 9 mars 2026 à 20h

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **16**

Conseillers présents : **13**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Valentin GEBHARDT, Viviane PAULEN, Michel ETTLINGER, Adjointes
Mmes et MM. Marianne LAVERT, France TAESCH, Isabelle QUIRIN, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Marie GASSER, Sarah JEOFFROY.

Conseillers absents : **3**

Absents excusés :

M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Isabelle QUIRIN

Absent non excusé :

MM. David BEUCHER et Aurélien ALETON

Date de la convocation : 24 février 2026

Secrétaire de séance : Christian DIEBOLD

Délibération N°DEL-006-2026

7. Finances locales

7.5 Subventions

OBJET : Demande de subvention du Badminton Club de Schwindratzheim (BCS)

- VU** la demande en date du 30.12.2025 du BCS, en vue de l'obtention d'une subvention, pour l'achat de matériel sportif.
- VU** l'état récapitulatif prévisionnel d'un montant de 959 € TTC ;
- VU** la grille de répartition de la commune pour l'attribution des subventions, validée par délibération du Conseil Municipal du 08 décembre 2008 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **décide** d'attribuer au BCS, une subvention de 319.67 €, représentant 40% du montant retenu subventionnable de 799.17 € HT.

Cette subvention revêt un caractère forfaitaire, non révisable à la hausse, quelles que soient les circonstances. Le montant versé sera calculé au prorata de la réalisation effective de l'opération et dans la limite de 80% du montant global de l'opération, toutes subventions confondues. La subvention sera versée après présentation des factures acquittées et d'un plan de financement définitif.

Les crédits nécessaires ont été inscrits à l'article 65748 du budget communal 2026.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
067-216704601-20260309-DEL-006-2026-DE
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance :
Christian DIEBOLD

Le maire :
Xavier ULRICH



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 18/03/26

de la publication
et de la mise en ligne le 18/03/26



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 mars 2026 à 20h

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 16

Conseillers présents : 13

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Valentin GEBHARDT, Viviane PAULEN, Michel ETTLINGER, Adjointes
Mmes et MM. Marianne LAVERT, France TAESCH, Isabelle QUIRIN, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Josseline LUTZ, Marie GASSER, Sarah JEOFFROY.

Conseillers absents : 3

Absents excusés :

M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Isabelle QUIRIN

Absent non excusé :

MM. David BEUCHER et Aurélien ALETON

Date de la convocation : 24 février 2026

Secrétaire de séance : Christian DIEBOLD

Délibération N°DEL-007-2026

7. Finances locales
7.5 Subventions

OBJET : Subvention de fonctionnement à l'association « Les Ziboux »

M. le Maire indique qu'il ne participera pas au vote, son épouse étant présidente de l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer, pour aider à la création de l'association, une subvention de fonctionnement de 166.58 € à l'association « Les Ziboux ».

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 au compte 65748.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance :
Christian DIEBOLD

Le maire :
Xavier ULRICH

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 18/03/26

de la publication
et de la mise en ligne le 18/03/26



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 9 mars 2026 à 20h

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **16**

Conseillers présents : **13**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Valentin GEBHARDT, Viviane PAULEN, Michel ETTLINGER, Adjoint
Mmes et MM. Marianne LAVERT, France TAESCH, Isabelle QUIRIN, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Marie GASSER, Sarah JEOFFROY.

Conseillers absents : **3**

Absents excusés :

M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Isabelle QUIRIN

Absent non excusé :

MM. David BEUCHER et Aurélien ALETON

Date de la convocation : 24 février 2026

Secrétaire de séance : Christian DIEBOLD

Délibération N°DEL-008-2026

7. Finances locales
7.5 Subventions

OBJET : Demande de subvention du Football Club de Schwindratzheim (FCS)

- VU** la demande en date du 19.02.2026 du FCS, en vue de l'obtention d'une subvention, pour des travaux d'isolation de la façade du club house et d'extension du préau.
- VU** l'état récapitulatif prévisionnel d'un montant de 5 136.34 € HT ;
- VU** la grille de répartition de la commune pour l'attribution des subventions, validée par délibération du Conseil Municipal du 08 décembre 2008 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **décide** d'attribuer au FCS, une subvention de 2 054.54 €, représentant 40% du montant retenu subventionnable de 5 136.34 € HT.

Cette subvention revêt un caractère forfaitaire, non révisable à la hausse, quelles que soient les circonstances. Le montant versé sera calculé au prorata de la réalisation effective de l'opération et dans la limite de 80% du montant global de l'opération, toutes subventions confondues. La subvention sera versée après présentation des factures acquittées et d'un plan de financement définitif.

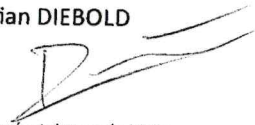
Les crédits nécessaires ont été inscrits à l'article 65748 du budget communal 2026.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Accusé de réception en préfecture
067-216704601-20260309-DEL-008-2026-DE
Date de télétransmission : 18/03/2026
Date de réception préfecture : 18/03/2026

Le Secrétaire de séance :
Christian DIEBOLD


Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 18/03/26

de la publication
et de la mise en ligne le 18/03/26

Le maire :
Xavier ULRICH



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 9 mars 2026 à 20h

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **16**

Conseillers présents : **13**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Valentin GEBHARDT, Viviane PAULEN, Michel ETTLINGER, Adjoint
Mmes et MM. Marianne LAVERT, France TAESCH, Isabelle QUIRIN, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Marie GASSER, Sarah JEOFFROY.

Conseillers absents : **3**

Absents excusés :

M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Isabelle QUIRIN

Absent non excusé :

MM. David BEUCHER et Aurélien ALETON

Date de la convocation : 24 février 2026

Secrétaire de séance : Christian DIEBOLD

Délibération N°DEL-009-2026

3. Domaine et patrimoine

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

OBJET : Echange de terrains entre la commune et le SICTEU de Hochfelden

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le projet d'arpentage établi par le cabinet de géomètre-experts Thierry CARBIENER

VU la mise hors service de l'ancienne station de pompage sise section 5 parcelle 82 appartenant au SICTEU de Hochfelden

VU la mise en service de la nouvelle station de pompage sise section 5 parcelle 81 appartenant à la Commune de Schwindratzheim

CONSIDERANT que le SICTEU de Hochfelden a la compétence assainissement pour la commune de Schwindratzheim et qu'il est nécessaire de clôturer les ouvrages de la nouvelle station de pompage

M. le Maire propose de procéder à un échange de terrains avec le SICTEU de Hochfelden :

- La commune céderait une partie de la parcelle 81 section 5, à savoir, le terrain nouvellement arpenté de 10 ares 68, N° provisoire 1/50
- Le SICTEU de Hochfelden céderait la parcelle en section 5 N° 82 de 10 ares 53, les ouvrages de l'ancienne station ayant été supprimés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** l'échange de terrains susmentionné
- **Autorise** M. le Maire à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires à l'échange de terrains avec le SICTEU de Hochfelden

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance :
Christian DIEBOLD



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 18/03/26

de la publication
et de la mise en ligne le 18/03/26

Le maire :
Xavier ULRICH



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 9 mars 2026 à 20h

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **16**

Conseillers présents : **13**

Présents : Mmes et MM. Véronique ERNEWEIN, Valentin GEBHARDT, Viviane PAULEN, Michel ETTLINGER, Adjoint
Mmes et MM. Marianne LAVERT, France TAESCH, Isabelle QUIRIN, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Josselène LUTZ, Marie GASSER, Sarah JOFFROY.

Conseillers absents : **3**

Absents excusés :

M. Bernard RIEHL qui donne procuration à Mme Isabelle QUIRIN

Absent non excusé :

MM. David BEUCHER et Aurélien ALETON

Date de la convocation : 24 février 2026

Secrétaire de séance : Christian DIEBOLD

Délibération N°DEL-010-2026

3. Domaine et patrimoine
3.1 Acquisitions

OBJET : Acquisition de la parcelle 241/15 section 4, sise rue de l'Ecole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le PV d'arpentage établi par le cabinet de géomètre-experts CARBIENER de Brumath;

Le Maire expose que dans la rue de l'école, il est nécessaire d'acquérir une parcelle qui fait partie de la voirie publique mais appartient à un particulier.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal, après l'établissement d'un P.V. d'arpentage, d'acquérir la parcelle de terrain nécessaire, à intégrer dans la voirie communale.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

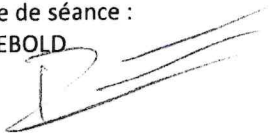
- **décide** d'acquérir à titre gracieux, dans la rue de l'école, une parcelle cadastrée :
BAN DE SCHWINDRATZHEIM
Section 4, parcelle n°241/15
d'une surface de 0,15 ares appartenant à M. Stéphane HAUSSWIRTH;
- **autorise** le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'acquisition de cette parcelle par acte administratif ;
- **désigne** Véronique ERNEWEIN pour signer l'acte administratif au nom de la commune de Schwindratzheim
- **s'engage** à s'acquitter de l'intégralité des frais afférents à la cession ;

- **autorise** le Maire à signer l'acte définitif d'acquisition à intervenir, après accord entre les parties sur la base des conditions précitées.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance :
Christian DIEBOLD



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 18/03/26

de la publication
et de la mise en ligne le 18/03/26

Le maire :
Xavier ULRICH

